

Sainte-Thérèse, le 6 juillet 2016

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le lot 1 850 561, emprise du Bord- de-
l'Eau à Laval
V/Réf. : 10447-00

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 juin dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par la demande. Ce sont :

Dossier 7360-13-01-00015

1. Rapport d'inspection du 1^{er} octobre 2015, 5 pages

Dossier 7820-13-01-00259

1. Rapport de vérification du 11 juillet 2005, 3 pages
2. Rapport de vérification du 1^{er} août 2007, 5 pages
3. Rapport de vérification du 18 juillet 2008, 5 pages
4. Rapport de vérification du 31 juillet 2009, 3 pages
5. Rapport de vérification du 9 août 2011, 3 pages
6. Lettre du 12 août 2011, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 1^{er} octobre 2015, 11 pages
8. Avis de non-conformité du 20 novembre 2015, 2 pages

Dossier 7323-13-01-00144

1. Lettre du 11 janvier 2016, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 1^{er} octobre 2015, 7 pages

Dossier 7610-13-01-01035

1. Lettre du 3 janvier 2002, 1 page
2. Rapport d'inspection du 3 septembre 2002, 5 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (56 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-10-01	Heure d'arrivée : 10 h 31	Heure de départ : 12 h 14
Inspecteur : Karima Benlounes	Accompagné de : Astrid Delmotte, chef d'équipe	
N° intervention : 301008411	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7360-13-01-00015-00	N° du rapport d'inspection : 401318835	
N° demande : 200266247	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Contrôle d'une déclaration de prélèvement d'eau		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Club de golf Islesmere inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 11419017	Type de lieu : golf
Localisation du lieu inspecté : 1199, chemin du Bord-de-l'Eau, Laval (Québec) H7Y 1A9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,523419444400;-73,848316666700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Clublink Corporation ULC	Locataire	1199, chemin du Bord-de-l'Eau, Laval (Québec) H7Y 1A9	Y2070549

Conditions météo

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Surintendant extérieur	450-689-4130, poste : 2244
	Surintendant des bâtiments	450-689-4130, poste : 2244
	Directeur des opérations	450-689-4130

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à l'identification faite auprès des : personnes rencontrées			

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 6	Nombre de photos annexées au rapport : 4
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon coolpix L12. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\benka02\7360-13-01-00015-00\2015-10-01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf la DSCN2001.jpg qui a subi une rotation.	

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de situation
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Planche-contact de toutes les photos prises lors de l'inspection du 1 ^{er} octobre 2015

Échantillons SO

2 Mise en contexte

SO

En vertu de l'article 9 du Règlement sur le prélèvement d'eau, le club de golf transmet depuis 2009 une déclaration annuelle de prélèvement d'eau.

Les déclarations annuelles de 2009 à 2014 indiquent un site de prélèvement d'eau au niveau de la Rivière des Prairies. Le but de l'inspection est de vérifier les positions du site de prélèvement et de la station de pompage.

3 Description de l'inspection

C'est le surintendant extérieur qui m'accompagne durant cette inspection.

- La station de pompage se trouve à proximité de la rive : le bâtiment est fermé à clé (Photos no 1 et 2). Le surintendant m'explique que le point de prélèvement est à quelques mètres dans la rivière. Je prends un point GPS entre la station de pompage et la rivière (Appareil : Garmin GPS 76 et une précision de 8 mètres).
- À l'intérieur du bâtiment, les pompes sont reliées à un panneau de contrôle (Photos no 3 et 4).
- Le panneau indique le débit et les volumes pompés.
- Le surintendant m'explique que l'eau prélevée est utilisée uniquement pour arroser la pelouse.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Arrivée au bureau, je projette le point GPS sur l'Atlas géomatique :

Les coordonnées du point relevé sur le terrain sont : 45.5222013 et -73.847299

Les coordonnées indiquées dans les déclarations annuelles de prélèvement d'eau sont : 45.52284 et -73.84676

5 Conclusion

- Les coordonnées du point GPS relevé sur le terrain à proximité de la station de pompage correspondent à celles indiquées dans les déclarations de prélèvements d'eau transmises au ministère.
- Les pompes sont reliées à un panneau de contrôle qui indique les volumes prélevés.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention

Rédigé par : Karima Benlounes

Signature :

Date de signature : 12-01-2016

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2016.01.12

Commentaires :

Ok avec recommandation



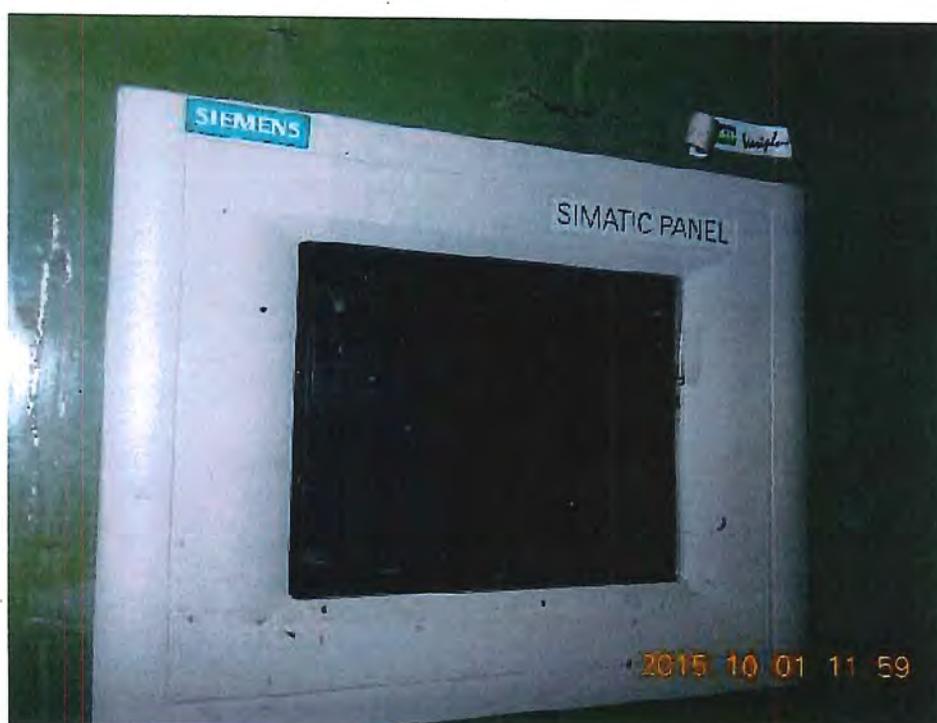
DSCN1996.jpg

Photo no 1 : Emplacement de la station de pompage



DSCN1998.jpg

Photo no 2 : Bâtiment qui abrite les équipements de pompage



DSCN1999.jpg

Photo no 3 : Panneau de contrôle des pompes

Annexe 1 : carte de situation



Échelle : 1 / 2 686

- ① Point GPS
- ② Bâtiment principal
- ③ Station de pompage

Sourcé(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2016

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Karima Benlounes
Bureau de Laval (C)
2016-01-06

▲ gps.shp

▲ Lieux d'intervention - point

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autre lieu
- ⊗ Lieu inactif

▲ Lieux d'intervention - ligne

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique



Annexe 2 : toutes les photos prises lors de l'inspection
du 1^{er} octobre 2015



DSCN1996 (640x480).jpg



DSCN1997 (640x480).jpg



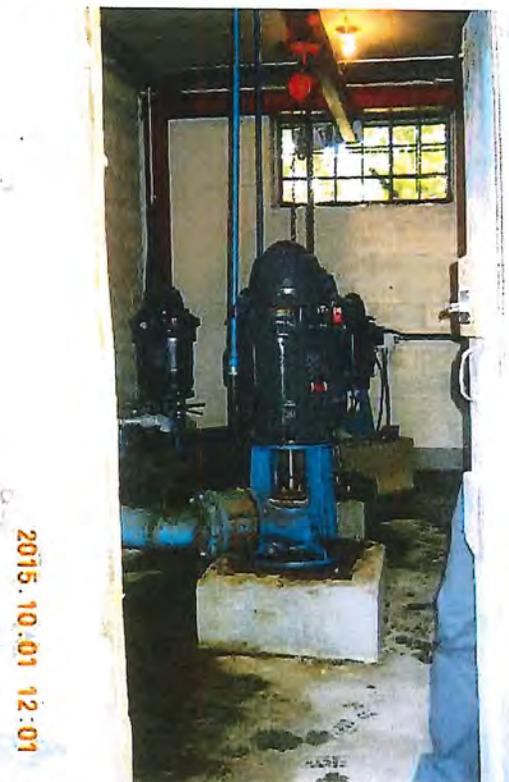
DSCN1998 (640x480).jpg



DSCN1999 (640x480).jpg



DSCN2000 (640x480).jpg



DSCN2001 (640x480).jpg

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de la vérification :	11 juillet 05	Heure d'arrivée : 10:30 Heure de départ : 11:15
	Réalisée par :	Steven Jones	
	Accompagné de :		
	SAGIR		
	Demande :	200115151	Intervenant : 11419017 Lieu d'intervention : 11419017
Intervention d'inspection :	300238552	Intervention de suivi d'infraction :	
Intervention d'inspection pour suivi d'infraction :			
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Club de Golf Islesmere Inc		
	Adresse civique : 1199, Chemin du Bord-de-l'eau		
	Municipalité : Laval	Code postal : H7Y 1A9	
	Téléphone : (450) 689-4130	Télocopieur :	Cellulaire :
	Courriel :	Site internet :	
	N° gestion documentaire : 7820-13-01-0025900	Matricule Cidreq : 1142713700	
	Nom de l'ancien propriétaire :	Depuis :	
	LOCALISATION CADASTRALE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES		
	Lot :	Rang ou concession :	
	Cadastre :		
GPS (19T) : NAD	Longitude (x) :	Latitude (y) :	
PERMIS ET CERTIFICATS	PERMIS		
	Titulaire du permis :	Club de Golf Islesmere Inc	
	N° de permis :	P.650096	Expiration : 08 / 01 / 17 <small>Année Mois Jour</small>
	Adresse du titulaire du permis :	1199, Chemin du Bord-de-l'eau	
	Catégorie :	D4	Sous-catégorie :
	Région émettrice du permis :		
	CERTIFICATS		
	Titulaire du certificat :	53-54	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
	Titre :		Téléphone : Cellulaire :
	N° et sous-catégorie de certificat :	D4	Expiration : 10 / 06 / 17 <small>Année Mois Jour</small>
Titulaire du certificat :	53-54	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection	
Titre :		Téléphone : Cellulaire :	
N° et sous-catégorie de certificat :	D4	Expiration : 07 / 06 / 05 <small>Année Mois Jour</small>	
Autre personne rencontrée :	53-54		
Titre :	Surintendant	Téléphone : Cellulaire :	
BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Rencontrer les surintendants ou responsables de chacun des terrains de golf de la région afin de les inventorier ainsi que pour vérifier et améliorer leur conformité à la réglementation sur les pesticides incluant la préparation de leur plan de réduction.		

RAPPORT DE VERIFICATION

LOI SUR LES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	✓			
45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat approprié.	✓			
48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	✓			
49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	✓			
50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie appropriée.	✓			
62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	✓			
81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓			

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	✓			
45	Le titulaire d'un permis de travaux sans rémunération n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides non prévus à son permis.	✓			
R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	✓			

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m) (si avant 2003, aménagement de rétention).			✓	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement (si avant 2003, hauteur de crue 100 ans).			✓	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			✓	
18	C4-D4 : Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. Autres : Idem si quantité > 100 kg pendant > 15 jours.	✓			
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux - Classes 1, 2 et 3.	✓			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus - Classes 1, 2, 3 et 4.		✓		
29	Application à plus de 3 mètres d'un cours ou plan d'eau.	✓			
35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 m d'un cours ou plan d'eau et puits).	✓			
39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	✓			
50	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.	✓			
50	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine.	✓			
69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.		✓		
73	Un agronome a été mandaté pour la réalisation du plan de réduction de pesticides.	✓			
73	Réalisation du plan de réduction des pesticides en cours.	✓			

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

RAPPORT DE VERIFICATION

CODE DE GESTION DES PESTICIDES					
Art	Exigence	C	NC	S.O	Commentaires
73	Contenu du plan de réduction des pesticides.	✓			
74	Affiches placées au bureau d'inscription et départs de chacun des trous où le pesticide a été appliqué.		✓		
74	Aspect visuel et contenu des affiches.		✓		

DOCUMENTS REMIS

REMARQUES

→

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

→ affiches placées au bureau d'inscription et départs de chacun des trous où le pesticide a été appliqué.
 → affiche indiquant les coordonnées d'urgence.
 → changement ou déchargement de pesticides dans un aménagement de rétention.

SIGNATURES

Vérificateur : Steven Jones, étudiant Steven Jones Date : 05 07 18
Lettres moulées Signature Année / mois / jour

Superviseur : Sophie Daigneault S Daigneault Date : _____
Lettres moulées Signature Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

ml/2005-06-06

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION	
	Date de la vérification : <u>1 août 2007</u> Heure d'arrivée : <u>9h30</u> Heure de départ : <u>10h30</u>	Réalisée par : <u>Jean-Philippe Jodoin</u>
	Accompagné de : _____	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	SAGIR	
	Demande : <u>200115151</u> Intervenant <u>11419017</u> Lieu d'intervention : <u>11419017</u>	Intervention d'inspection : <u>300377600</u> Intervention de suivi d'infraction : _____
	Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____	
PERMIS ET CERTIFICATS	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
	Nom de l'établissement : <u>Club de Golf Islemere</u>	
	Adresse civique : <u>1199, chemin du Bord-de-l'eau</u>	
	Municipalité : <u>Laval</u> Code postal : <u>H7Y 1A9</u>	Téléphone : <u>450-689-4130</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : _____	N° gestion documentaire : <u>7820-13-01-0025900</u> Matricule Cidreq : _____
	Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____	
	LOCALISATION CADASTRALE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES	
	Lot : _____ Rang ou concession : _____	Cadastre : _____
	GPS (19T) : NAD _____ Longitude (x) : _____ Latitude (y) : _____	
	BUT DE LA VÉRIFICATION	PERMIS
Titulaire du permis : <u>Club de Golf Islemere Inc.</u>		
N° de permis : <u>P650096</u> Expiration : <u>2008 / 01 / 17</u> <small>Année Mois Jour</small>		Adresse du titulaire du permis : <u>1199, chemin du Bord-de-l'eau</u>
Catégorie : <u>D</u> Sous-catégorie : <u>P4</u>		Région émettrice du permis : _____
CERTIFICATS		
Titulaire du certificat : <u>53-54</u> <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection		Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
N° et sous-catégorie de certificat : <u>C04 C652935</u> Expiration : <u>2012 / 02 / 12</u> <small>Année Mois Jour</small>		Titulaire du certificat : _____ <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____		N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ <small>Année Mois Jour</small>
Autre personne rencontrée : <u>53-54</u>		Titre : _____ Téléphone : <u>450-689-4130 #262</u> Cellulaire : _____
BUT : Rencontrer les surintendants ou responsables de chacun des terrains de golf de la région afin de les inventorier ainsi que pour vérifier et améliorer leur conformité à la réglementation sur les pesticides incluant la préparation de leur plan de réduction des pesticides.		

RAPPORT DE VERIFICATION

LOI SUR LES PESTICIDES

Art	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	✓			
45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat approprié.	✓			
48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.			✓	
49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	✓			
50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie appropriée.	✓			
62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	✓			
81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓			

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.			✓	
45	Le titulaire d'un permis de travaux sans rémunération n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides non prévus à son permis.	✓			
R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.			✓	
52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.				

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m) (si avant 2003, aménagement de rétention).			✓	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement (si avant 2003, hauteur de crue 100 ans).			✓	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			✓	
18	C4-D4 : Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. Autres : Idem si quantité > 100 kg pendant > 15 jours.	✓			
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux - Classes 1, 2 et 3.	✓			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus - Classes 1, 2, 3 et 4.	✓			
29	Application à plus de 3 mètres d'un cours ou plan d'eau.	✓			
35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 m d'un cours ou plan d'eau et puits).	✓			
39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	✓			
50	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.			✓	
50	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine.	✓			
69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	✓			
73	Un agronome a été mandaté pour la réalisation du plan de réduction de pesticides.	✓			→ copie du plan de réduction
73	Réalisation du plan de réduction des pesticides en cours.	✓			

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

RAPPORT DE VÉRIFICATION

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaires
73	Contenu du plan de réduction des pesticides.	✓			
74	Affiches placées au bureau d'inscription et départs de chacun des trous où le pesticide a été appliqué.	✓			
74	Aspect visuel et contenu des affiches.	✓			

DOCUMENTS
REMIS

REMARQUES

→ documentation pesticides
(en anglais si possible)
→ nouvelle administration
→ il aimerait qu'on lui envoie une copie de l'ancien plan de réduction.

CONCLUSION

RECOMMANDATIONS

SIGNATURES

Vérificateur : JEAN-PHILIPPE, étudiant
Lettres moulées
JODON

Jean-Philippe Jodouin
Signature

Date : 2007/08/01
Année / mois / jour

Superviseur : ANDRÉ MÉNARD
Lettres moulées

André Ménard
Signature

Date : 2007 08 06
Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

m/2007-05-25

ANNEXE PHOTO

IDENTIFICATION: Club de Golf Islemere
1199, chemin du Bord-de-l'eau
Laval (Québec)

N/RÉFÉRENCE: 7820-13-01-00259-00
DATE : 1 août 2007
PHOTOS PRISES Jean-Philippe Jodoin
PAR :

Photo # 1

Note : -ventilation adéquate

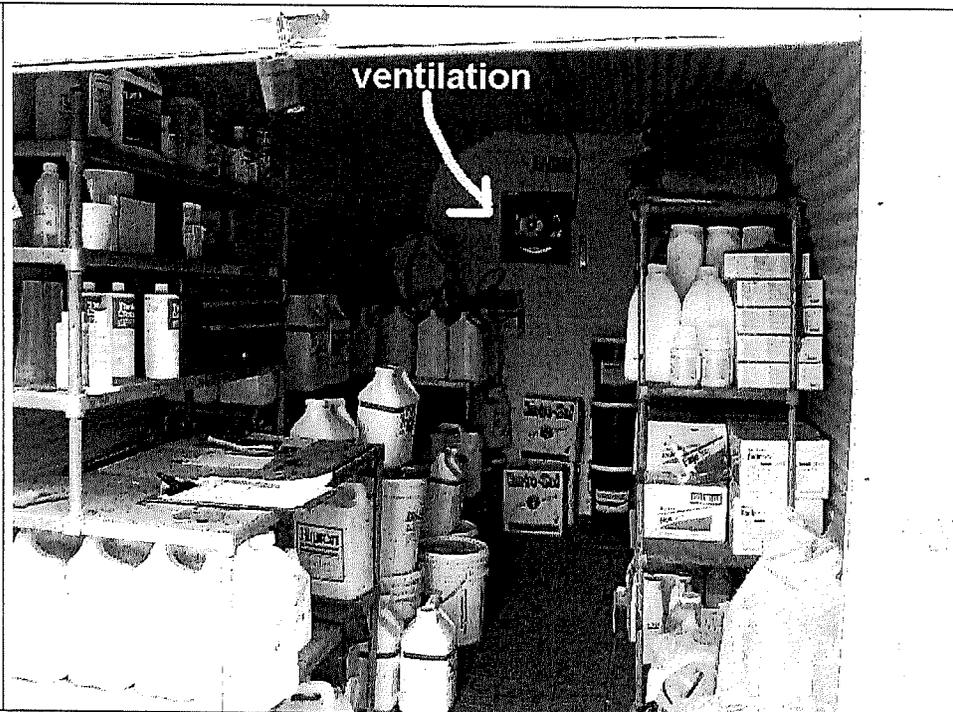
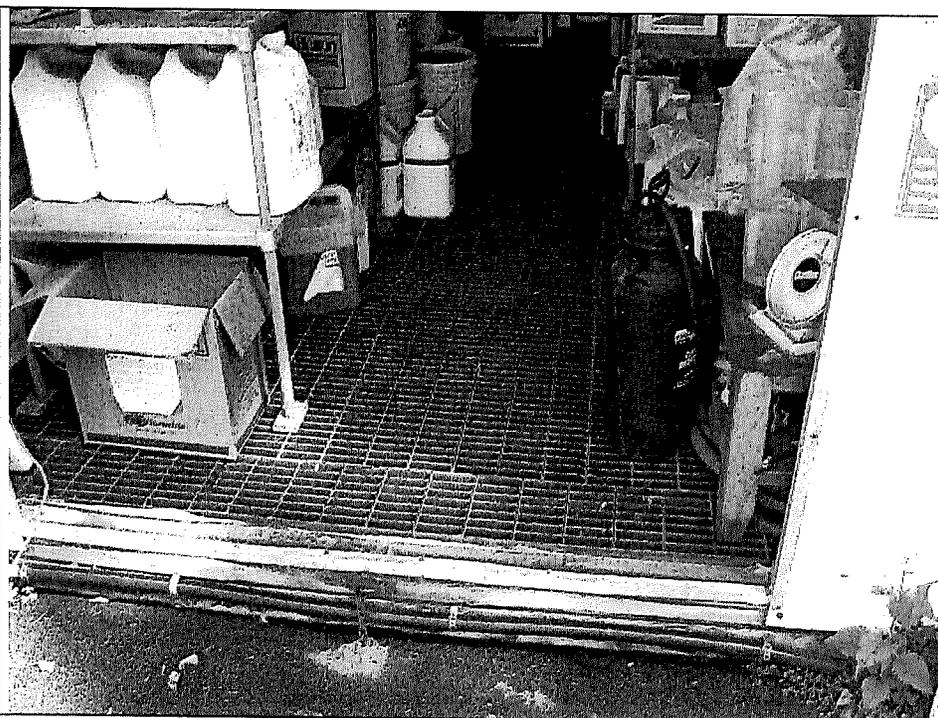


Photo # 2

Note :

-aménagement de rétention

-affiche avec les numéros
d'urgence



ANNEXE PHOTO

Photo # 3

Note : -absorbant



Photo # 4

Note : -équipement
d'application

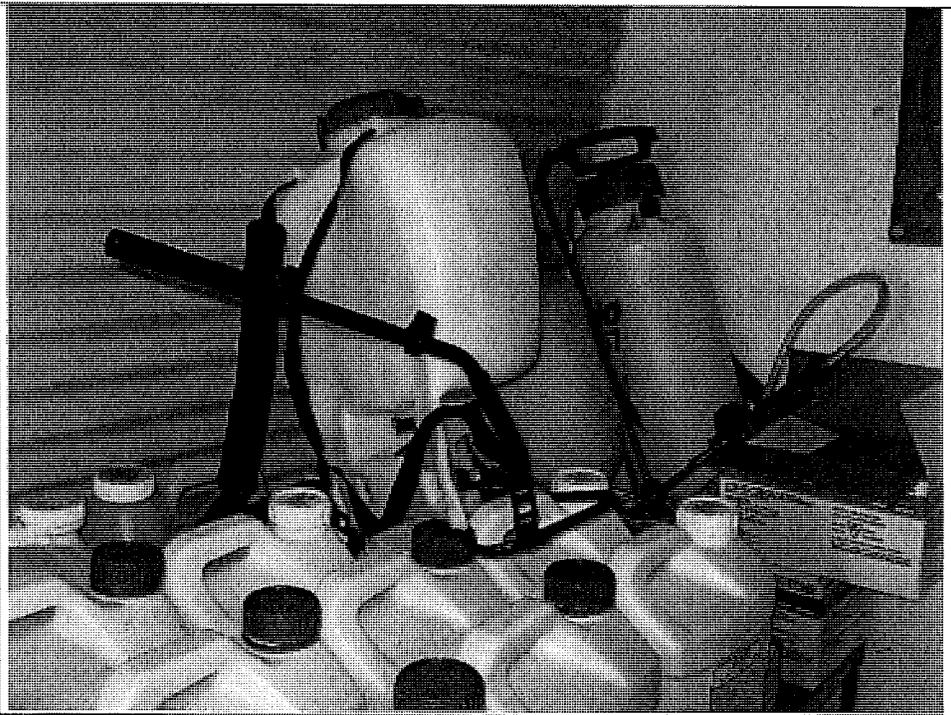


Photo # 5

Note : -équipement
d'application



RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION

L'INTERVENTION

Date de la vérification : 18 juillet 2008 Heure d'arrivée : 10h45 Heure de départ : 14h5

Réalisée par : THANH DUY NGUYEN

Accompagné de : _____

SAGIR

Demande : 200115151 Intervenant : 11419017 Lieu d'intervention : 11419017

Intervention d'inspection : 300448534 Intervention de suivi d'infraction : _____

Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'établissement : Club de Golf Islesmère Inc

Adresse civique : 1199 Chemin du Bord de l'eau

Municipalité : Laval Code postal : H7Y 1A4

Téléphone : 450-689-4180 Télécopieur : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____ Site internet : _____

N° gestion documentaire : 7820-13-01-0025900 Matricule Cidreq : _____

Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____

LOCALISATION CADASTRALE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Lot : _____ Rang ou concession : _____

Cadastre : _____

GPS (19T) : NAD _____ Longitude (x) : _____ Latitude (y) : _____

PERMIS ET CERTIFICATS

PERMIS

Titulaire du permis : Club Link Corporation

N° de permis : P700110 Expiration : 2011 / 05 / 06
Année Mois Jour

Adresse du titulaire du permis : 15675 Dufferin Street King City, Ontario; Établissement Affaire - 1199 Bord de l'eau

Catégorie : D Sous-catégorie : D4

Région émettrice du permis : _____

CERTIFICATS

Titulaire du certificat : 53-54 Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : surintendant Téléphone : _____ Cellulaire : _____

N° et sous-catégorie de certificat : 2759096 Expiration : 2012 / 11 / 29
Année Mois Jour

Titulaire du certificat : _____ Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____

N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

Autre personne rencontrée : _____

Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____

BUT DE LA VÉRIFICATION

But : Rencontrer les surintendants ou responsables de chacun des terrains de golf de la région afin de les inventorier ainsi que pour vérifier et améliorer leur conformité à la réglementation sur les pesticides incluant la préparation de leur plan de réduction des pesticides.

RAPPORT DE VÉRIFICATION

LOI SUR LES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	✓			
45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat approprié.	✓			
48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	✓			
49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	✓			
50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie appropriée.	✓			
62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	✓			
81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	✓			

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	✓			
45	Le titulaire d'un permis de travaux sans rémunération n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides non prévus à son permis.	✓			
R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.			✓	
52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	✓			
R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	✓			

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	✓			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	✓			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m) (si avant 2003, aménagement de rétention).			✓	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement (si avant 2003, hauteur de crue 100 ans).			✓	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			✓	
18	C4-D4 : Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. Autres : Idem si quantité > 100 kg pendant > 15 jours.			✓	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux - Classes 1, 2 et 3.	✓			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus - Classes 1, 2, 3 et 4.	✓			
29	Application à plus de 3 mètres d'un cours ou plan d'eau.	✓			
35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 m d'un cours ou plan d'eau et puits).	✓			
39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	✓			
50	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.			✓	
50	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine.			✓	
69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	✓			
73	Un agronome a été mandaté pour la réalisation du plan de réduction de pesticides.	✓			
73	Réalisation du plan de réduction des pesticides en cours.	✓			

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

RAPPORT DE VÉRIFICATION

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaires
73	Contenu du plan de réduction des pesticides.	✓			
74	Affiches placées au bureau d'inscription et départs de chacun des trous où le pesticide a été appliqué.	✓			
74	Aspect visuel et contenu des affiches.	✓			

**DOCUMENTS
REMISS**

REMARQUES

Documents et registres sont conservés dans le système informatique

CONCLUSION

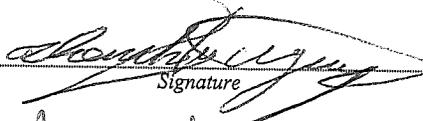
Conforme

RECOMMANDATIONS

Fermer le dossier

SIGNATURES

Vérificateur : THANH DUY, étudiant
Lettres moulées


Signature

Date : 2008 07 22
Année / mois / jour

Superviseur : _____
Lettres moulées


Signature

Date : 08 07 24
Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

mL/2007-05-25

Lieu : Club de Golf Islesmere Inc, 1199 chemin du Bord de
l'eau

N/D : 7820-13-01-00259-00

Date : 18 juillet 2008

Photographié par : Thanh Duy Nguyen

Photo # 1:

Note : L'entreposage des produits

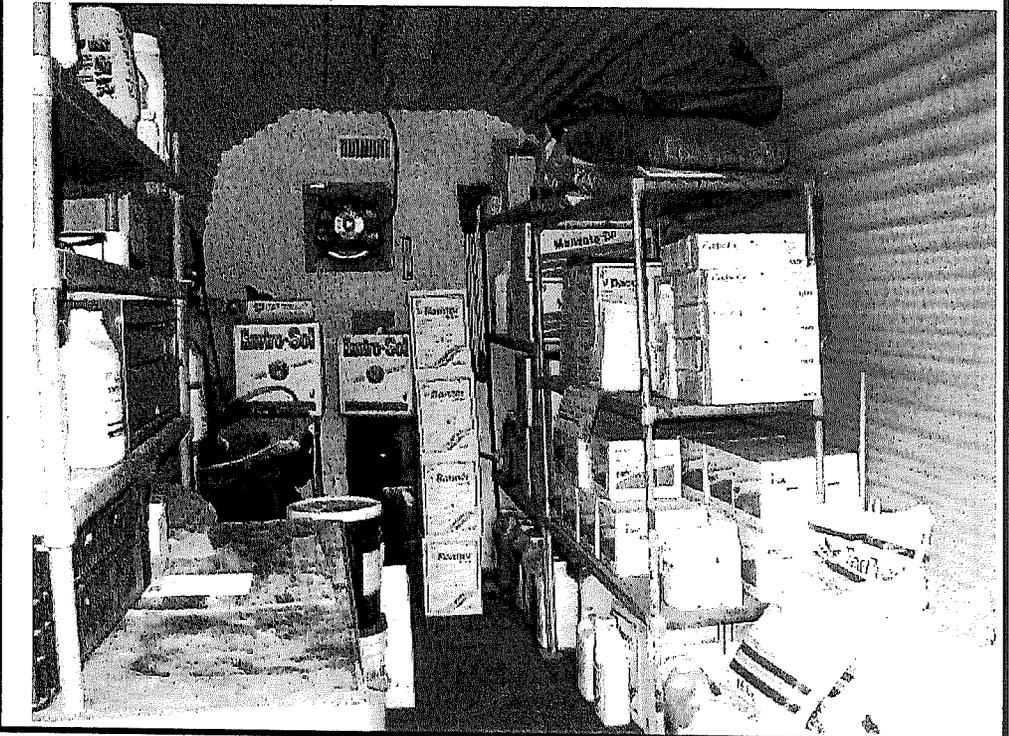


Photo # 2:

Note : Équipement d'application

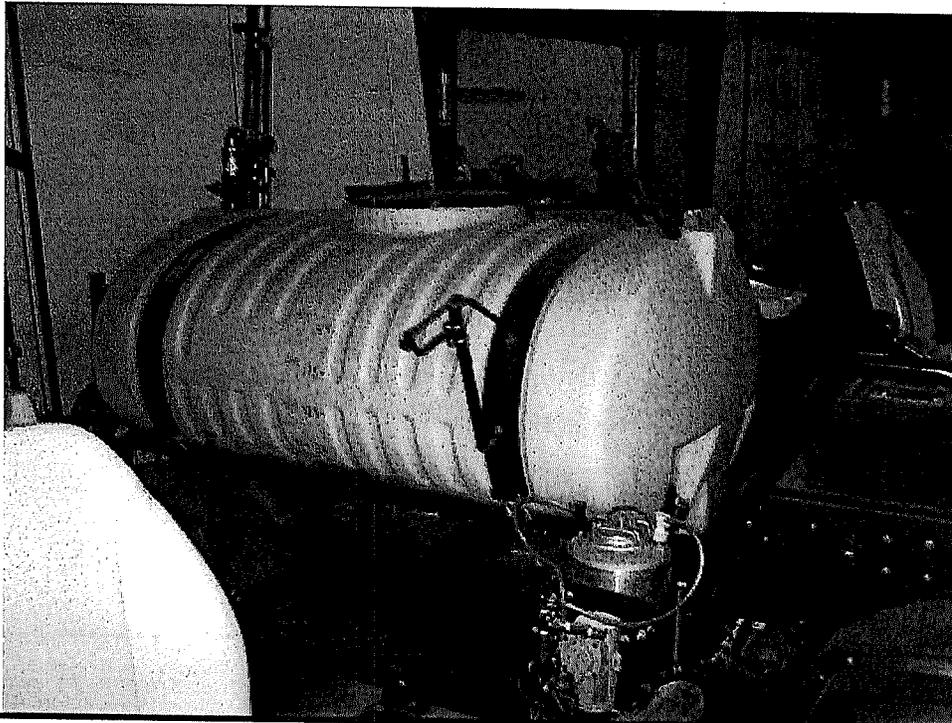


Photo # 3:

Référence Photo : DSCN.JPG

Note :

Photo # 4:

Note : Équipement d'application

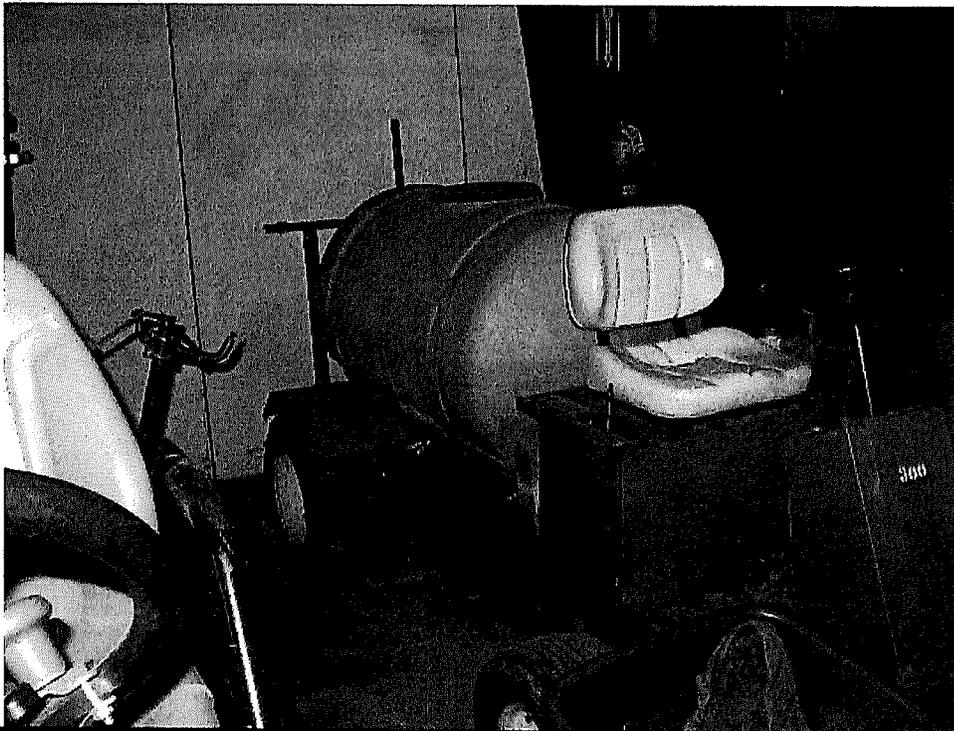


Photo # 5:

Note : Équipement



RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION
	Date de la vérification : <u>31/07/2009</u> Heure d'arrivée : <u>9h15</u> Heure de départ : <u>9h40</u> Réalisée par : <u>Veronique Petit</u> Accompagné de : _____
	SAGIR
	Demande : <u>200115151</u> Intervenant : <u>11419017</u> Lieu d'intervention : <u>11419017</u> Intervention d'inspection : <u>300524071</u> Intervention de suivi d'infraction : _____ Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : _____
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Club de golf Islemère inc.</u> Adresse civique : <u>1199, ch du Bord-de-l'eau</u> Municipalité : <u>Laval</u> Code postal : <u>H7Y 1A1</u> Téléphone : <u>(450) 689-4150</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____ Site internet : _____ N° gestion documentaire : <u>7820-13-01-0025900</u> Matricule Cidreq : <u>1143713700</u> Nom de l'ancien propriétaire : _____ Depuis : _____
	LOCALISATION CADASTRALE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES
	Lot : _____ Rang ou concession : _____ Cadastre : _____ GPS (19T) : NAD _____ Longitude (x) : <u>-73,85</u> Latitude (y) : <u>45,52</u>
PERMIS ET CERTIFICATS	PERMIS
	Titulaire du permis : <u>CLUB LINK CORPORATION</u> N° de permis : <u>P700110</u> Expiration : <u>2011</u> / <u>05</u> / <u>06</u> <small>Année Mois Jour</small> Adresse du titulaire du permis : <u>15675, Dufferin Street, King City (ont.)</u> Catégorie : <u>D</u> Sous-catégorie : <u>4</u> Région émettrice du permis : <u>06</u>
	CERTIFICATS
	Titulaire du certificat : <u>53-54</u> <input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : <u>0759096</u> <u>CD4</u> Expiration : <u>2012</u> / <u>11</u> / <u>29</u> <small>Année Mois Jour</small>
	Titulaire du certificat : _____ <input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____ N° et sous-catégorie de certificat : _____ Expiration : _____ / _____ / _____ <small>Année Mois Jour</small>
	Autre personne rencontrée : _____ Titre : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
BUT DE LA VÉRIFICATION	But : Rencontrer les surintendants ou responsables de chacun des terrains de golf de la région afin de les inventorier ainsi que pour vérifier et améliorer leur conformité à la réglementation sur les pesticides incluant la préparation de leur plan de réduction des pesticides.

RAPPORT DE VÉRIFICATION

LOI SUR LES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	X			
45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat approprié.	X			
48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie appropriée.	X			
62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	X			
81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	X			
45	Le titulaire d'un permis de travaux sans rémunération n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides non prévus à son permis.	X			
R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	X			
51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	X			
52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	X			
R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	X			

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m) (si avant 2003, aménagement de rétention).	X			
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement (si avant 2003, hauteur de crue 100 ans).	X			
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.	X			
18	C4-D4 : Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. Autres : Idem si quantité > 100 kg pendant > 15 jours.	X			
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux - Classes 1, 2 et 3.	X			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus - Classes 1, 2, 3 et 4.	X			
29	Application à plus de 3 mètres d'un cours ou plan d'eau.	X			
35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 m d'un cours ou plan d'eau et puits).	X			
39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	X			
50	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.	X			
50	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine.	X			
69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	X			
73	Un agronome a été mandaté pour la réalisation du plan de réduction de pesticides.	X			
73	Réalisation du plan de réduction des pesticides en cours.	X			

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION

L'INTERVENTION

Date de la vérification : 9 août 2011 Heure d'arrivée : 9h15 Heure de départ : 10h15
 Réalisée par : Jessica Couto
 Accompagné de :

SAGIR

Demande : 200115151 Intervenant : 11419017 Lieu d'intervention : 11419017
 Intervention d'inspection : 300682279 Intervention de suivi d'infraction :
 Intervention d'inspection pour suivi d'infraction :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'établissement : Club de golf Islesmere inc.
 Adresse civique : 1199, chemin du Bord-de-l'eau
 Municipalité : Laval Code postal : H7Y 1A9
 Téléphone : 450-689-4130 Télécopieur : 450-689-4962 Cellulaire :
 Courriel : msturrock@clublink.ca Site internet : www.clublink.ca
 N° gestion documentaire : 7820-13-01-0025900 Matricule Cidreq :
 Nom de l'ancien propriétaire : Depuis :

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

LOCALISATION CADASTRALE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Lot : Rang ou concession :
 Cadastre :
 GPS (19T) : NAD 83 Longitude (x) : -73° 50' 53.94'' Latitude (y) : 45°31' 24.31''

PERMIS ET CERTIFICATS

PERMIS

Titulaire du permis : Clublink Corporation
 N° de permis : P551109 Expiration : 2014 / 06 / 15
Année Mois Jour
 Adresse du titulaire du permis : 1199, chemin du Bord-de-l'eau
 Catégorie : D Sous-catégorie : 4
 Région émettrice du permis : 13

CERTIFICATS

Titulaire du certificat : 53-54 Rencontré(e) lors de l'inspection
 Titre : Surintendant Téléphone : 450-689-4130 ext : 2254 Cellulaire :
 N° et sous-catégorie de certificat : C759096, CD4 Expiration : 2012 / 11 / 29
Année Mois Jour
 Titulaire du certificat : 53-54 Rencontré(e) lors de l'inspection
 Titre : Assistant surintendant Téléphone : Cellulaire :
 N° et sous-catégorie de certificat : C653429, B1, B2, CD4, CD8, CD10, E2, E3 Expiration : 2016 / 06 / 27
Année Mois Jour
 Autre personne rencontrée :
 Titre : Téléphone : Cellulaire :

BUT DE LA VÉRIFICATION

But : Rencontrer les surintendants ou responsables de chacun des terrains de golf de la région afin de les inventorier ainsi que pour vérifier et améliorer leur conformité à la réglementation sur les pesticides incluant la préparation de leur plan de réduction des pesticides.

RAPPORT DE VÉRIFICATION

LOI SUR LES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaire
34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	X			
45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat approprié.	X			
48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie appropriée.	X			
62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	X			
81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas, d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	X			
45	Le titulaire d'un permis de travaux sans rémunération n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides non prévus à son permis.	X			
R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	X			J'ai donné un exemple de registre d'achats.
51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.			X	Seulement un permis D4.
52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	X			J'ai donné un exemple de registre d'utilisation.
R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	X			

CODE DE GESTION DES PESTICIDES

5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m) (si avant 2003, aménagement de rétention).	X			
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement (si avant 2003, hauteur de crue 100 ans).	X			
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.	X			
18	C4-D4 : Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention. Autres : Idem si quantité > 100 kg pendant > 15 jours.	X			
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux - Classes 1, 2 et 3.	X			
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus - Classes 1, 2, 3 et 4.	X			
29	Application à plus de 3 mètres d'un cours ou plan d'eau.	X			
35	Préparation des pesticides aux distances prévues (30 m d'un cours ou plan d'eau et puits).	X			
38	Sur le lieu des opérations, disponibilité d'équipement ou de matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement lors de chargement ou préparation de pesticides et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé. L'opérateur demeure sur le lieu de ces opérations pendant toute la durée de celles-ci de manière à prévenir toute fuite ou déversement de pesticides sur le sol. Lorsqu'une fuite ou un déversement de pesticides, l'opérateur doit sans délai prendre les mesures pour mettre fin à cette situation et procéder au nettoyage du lieu souillé.	X			
39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	X			

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

RAPPORT DE VÉRIFICATION

40	Celui qui applique un pesticide doit, au moment de son application, s'assurer qu'aucune personne autre que celle participant à l'application ne soit présente sur le lieu d'application et ne soit exposée au pesticide.	X			
50	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.	X			
50	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine.	X			
69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.		X		
73	Un agronome a été mandaté pour la réalisation du plan de réduction de pesticides.	X			Abdo Badra
73	Réalisation du plan de réduction des pesticides en cours.	X			

CODÉ DE GESTION DES PESTICIDES

Art.	Exigence	C	NC	S.O.	Commentaires
73	Contenu du plan de réduction des pesticides.	X			
74	Affiches placées au bureau d'inscription et départs de chacun des trous où le pesticide a été appliqué.	X			
74	Aspect visuel et contenu des affiches.	X			

DOCUMENTS REMIS

1. schémas des cours d'eau et plans d'eau sur le terrain.
2. document sur l'entreposage des pesticides en toute sécurité
3. exemple de registre d'achats et d'utilisation

REMARQUES

CONCLUSION

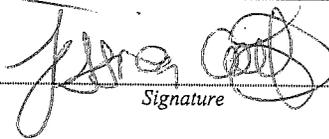
L'entreprise n'est pas conforme en tout point à la loi et au règlement.

RECOMMANDATIONS

- Envoyer une lettre de non-conformité au surintendant du terrain.
- Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.

SIGNATURES

Vérificateur : Jessica Couto, étudiant
Lettres moulées


Signature

Date : 2011/08/11
Année / mois / jour

Superviseur : Astrid Delmotte
Lettres moulées


Signature

Date : 2011/08/12
Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

Direction régionale du Centre de Contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 12 août 2011

Club de golf Islesmere inc.
1199, chemin du Bord-de-l'eau
Laval (Québec) H7Y 1A9

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

N/Réf. : 7820-13-01-0025900
400847218

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre terrain de golf en regard de la réglementation sur les pesticides

Monsieur,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 9 août 2011 par Madame Jessica Couto sur les lieux de votre terrain de golf.

Tel qu'il a été discuté lors de l'évaluation, vous constaterez qu'une exigence réglementaire n'est pas respectée :

- Absence d'aménagement de rétention lors du chargement et déchargement des pesticides dans un appareil d'application
Code de gestion de pesticides, L.R.Q., c. P-9.3, r.0.01
. article 69

Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise, mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder afin que le tout soit complété d'ici le **1^{er} septembre 2011**.

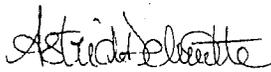
Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre terrain de golf fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Jessica Couto au (450) 661-2008, poste 305 ou avec Astrid Delmotte au (514) 873-3636, poste 253 ou à jessica.couto@mddep.gouv.qc.ca.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Astrid Delmotte
Technicienne

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-10-01	Heure d'arrivée : 10 h 31	Heure de départ : 12 h 14
Inspecteur : Astrid Delmotte	Accompagné de : Karima Benlounes	
N° intervention : 300992742	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7820-13-01-00259-00	N° du rapport d'inspection : 401295975	
N° demande : 200168346	Type de demande : Programme de contrôle	

But de l'inspection : s'assurer que les pesticides qui sont utilisés par l'intervenant ainsi que l'affichage à l'égard des pesticides appliqués respectent les exigences du Règlement sur les permis et les certificats et du Code de gestion des pesticides. S'assurer que les activités de l'entreprise et du personnel sont conformes à la réglementation (permis, employé certifié, entreposage adéquat, registres complets, etc.).

Lieu inspecté

Nom du lieu : Club de golf Islesmere inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : 11419017	Type de lieu : golf
Localisation du lieu inspecté : 1199, chemin du Bord-de-l'Eau Laval (Québec) H7Y 1A9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,5234194444400;-73,848316666700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Clublink Corporation ULC	Locataire		Y2070549

Conditions météo

Ensoleillé

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Surintendant bâtiment	450-689-4130
	Directeur des opérations	450-689-4130 *2244
	Surintendant terrain	450-689-4130 * 2254

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

But expliqué à l'identification faite auprès de : personnes rencontrées

Plainte

SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 22	Nombre de photos annexées au rapport : 16
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Astrid Delmotte avec un appareil photo de type Nikon Coolpix S3700. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\delas01\7820-13-01-00259-00\2015-10-01

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Numéro	Titre
1	P2_Grille d'inspection C4-D4

Autres pièces annexées au rapport

SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Échanges de courriel entre les 9 et 14 octobre 2015
	2	Courriel de M. Sévigny daté du 7 octobre 2015 transmettant son fichier Excel de registre d'achats et d'utilisation des pesticides

2 Mise en contexte

SO

3 Description de l'inspection

Voir grille d'inspection.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Le surintendant-terrain a été avisé par courriel le 6 octobre 2015, de l'expiration de l'homologation de plusieurs des produits en inventaire.

Des échanges de courriel ont permis de régulariser la situation du certificat de l'applicateur de pesticides. La catégorie CD4 pourra lui être redonnée (voir en annexe 1).

Les exigences de l'article 74 du Code de gestion ne sont pas incluses dans la grille d'inspection mais j'ai vérifié la pancarte utilisée à chacun des trous après un traitement et celle-ci est conforme et comporte tous les éléments à inscrire. Je ne peux pas vérifier si la pancarte reste en place pendant les 24 heures requises autrement qu'en me fiant aux déclarations de l'exploitant.

5 Conclusion

L'entreposage et l'utilisation des pesticides sont conformes à la réglementation.

Par contre, la tenue des registres requis par le règlement est déficiente.

En effet, le registre d'achats n'est pas complet et plusieurs informations sont manquantes (article 50 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides) :

- nom, adresse et n° de permis du titulaire;
- nom et adresse de l'établissement visé;
- classe provinciale des produits achetés;
- n° permis et adresse du fournisseur.

De plus, bien que l'exploitant utilise deux documents (un manuscrit et un informatique), même en compilant les informations de ces deux documents, certaines informations sont manquantes au registre d'utilisation (article 52 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides) :

- nom, adresse et numéro de permis du titulaire;
- emplacement où les travaux ont été effectués;
- objet du traitement (gazon, sable, etc);
- classe provinciale du pesticide utilisé;
- numéro de certificat de l'applicateur.

Ainsi, le club de golf Islemère opéré par Clublink Corporation ULC contrevient aux articles 50 et 52 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour les manquements constatés aux articles 50 et 52 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Effectuer un suivi de manquement en obtenant une copie des registres révisés pour inclure tous les éléments manquants.

Rédigé par : Astrid Delmotte

Signature : *Adelmatte*

Date de signature : 2015.11.19

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Chef d'équipe, Montréal

Signature :

Date :

Commentaires :

Michel Léonard
OK Transmettre ASC

25 novembre 2015

INVENTAIRE DES PESTICIDES ENTREPOSÉS

Nom du produit	N° homologation	Fonction	Quantité	Classe provinciale
Scott's proturf granulaire	23494	fongicide	23,97Kg	3
Senator 70WP	27297	fongicide	1,6Kg	3
Daconil Ultrex	28354	fongicide	2,27Kg	3
Manzate DF	21057	fongicide	2,5Kg	3
QUALIPRO IMIDACLOPRID 75 WSP	29130	insecticide	180g	3
MECOPROP-P	27891	herbicide	10L	3
Eagle	26585	fongicide	340g	3
Chipco Sevin T&O carbaryl	26873	insecticide	10L	3
Pyrate 480 EC	23704	insecticide	10L	3
Oracle dicamba	26722	herbicide	9,46L	3
Glyfos Concentré Hydrosoluble	24359	herbicide	10L	3
Proturf K-O-G Produit granulé	14593	herbicide	16,1Kg	3
Nufarm Trillion Herbicide	27972	herbicide	10L	3
Gramoxone avec agent mouillant	8661	herbicide	5L	3
Expedite herbicide contre les mauvaises herbes a feuilles larges	21980	herbicide	750ml	expiré depuis le 31 décembre 2003
Ecoclear à action rapide	25528	herbicide	10L	3
Green GT	24379	fongicide	10L	3
Primo Maxx Régulateur de croissance des plantes pour gazon	26989	régulateur croissance	3,78L	3
Heritage Maxx	28393	fongicide	3,78L	3
Chipco Triton	29109	fongicide	2L	3
Banner Maxx	27003	fongicide	3,78L	3
Chipco Aliette Signature	28299	fongicide	2,26Kg	3
Daconil	15724	fongicide	10L	3
Chipco Sevin T&O carbaryl	26873	insecticide	10L	3
Insignia EG	28859	fongicide	1,09Kg	3
Banol	29156	fongicide	3,78L	3
Acclaim Super C.E.	22886	herbicide	1L	3
Subdue Maxx	27055	fongicide	1L	3
Instrata	28861	fongicide	7,1L	3
Quali-Pro Iprodione 240 SE	29410	fongicide	10L	3
Wilson benomyl	11548	fongicide	50g	expiré depuis le 31 décembre 2003
Chemfree Insectigone	21342	insecticide	1Kg	5
Compass 50WG	27527	fongicide	454g	3
38-f drift additif retardateur de derive	22397	retardateur de dérive	946ml	expiré
Insecticide plus domestique au diazinon	23093	insecticide	1L	expiré depuis le 31 décembre 2003
Safer's Savon	14668	insecticide	4L	5
C-i-l insecticide-fongicide pour rosiers et fleurs	22921	insecticide	250mL	expiré depuis le 8 mars 2007
C-i-l cygon 2-e destructeur de mineuses	10337	insecticide	500mL	expiré depuis le 31 décembre 2004
QUICKSILVER	30142	herbicide	237mL	3
Green Earth Bordo Traitement Cuprique	17482	fongicide	80g	4
Demand CS	27428	insecticide	236,5mL	3

Grille d'inspection

Titre du programme : P2 - Contrôle des firmes d'entretien d'espaces verts

Titre de la grille : Réglementation pesticides : Application en horticulture ornementale

No de la grille : 1

Permis	
Titulaire du permis : Clublink Corporation	Adresse du titulaire du permis : 15675 Dufferin Street, King City (Ontario)
Numéro de permis : 551109	Date d'expiration : 2017-06-15
Catégorie : D	Sous-catégorie : 4
Région émettrice : 06	

Certificat	
Titulaire du certificat : 53-54	<input type="checkbox"/> Rencontrée lors de l'inspection
Titre : hortultrice	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 651874	Sous-catégorie : A, B1, B2, CD4, CD8, CD10, E2 et E3
Date d'expiration du certificat : 2019-05-22	
Titulaire du certificat : ////	<input type="checkbox"/> Rencontré lors de l'inspection
Titre : assistant du surintendant terrain	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 652590	Sous-catégorie : A, B1, B2, CD4, CD8, CD10, E2 et E3
Date d'expiration du certificat : 2016-01-10	
Titulaire du certificat : ////	<input type="checkbox"/> Rencontré lors de l'inspection
Titre : applicateur de pesticides	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : 553334	Sous-catégorie : A, B1, B2, CD10, E2 et E3
Date d'expiration du certificat : 2020-06-17	
Titulaire du certificat : ////	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré lors de l'inspection
Titre : surintendant terrain	Téléphone : 450-689-4130 *2254 Cellulaire :
Numéro de certificat : 653252	Sous-catégorie : CD4
Date d'expiration du certificat : 2019-06-12	

Points de vérification							
Détenteurs de permis C4 ou D4							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Loi sur les pesticides							
1	34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat CD4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexact les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5	50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat CD4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7	81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides							
8	44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10	51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives. (date exécution, nom client, motif et lieu, ce qui a fait l'objet, superficie, volume ou quantité, nom, classe, # d'homologation, quantité utilisée, nom du titulaire, # certificat, signature)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12	R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Code de gestion des pesticides							
ENTREPOSAGE							
13	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	9	Réservoir ou citerne de > 1000 litres doivent être maintenu fermé de manière à empêcher tout écoulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	11	Citerne doit être dans aménagement rétention sauf si elle contient des pesticides préparés ou dilués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Points de vérification

Détenteurs de permis C4 ou D4

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
17	12	Le chargement ou déchargement de pesticides non préparés ou non dilués, d'un réservoir ou citerne (≥ 1000 litres) doit être dans aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	13	Les liquides accumulés dans un aménagement de rétention doivent être enlevés sans délai.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	14	Quand entreposage de pesticides dans citerne ou réservoir, doit contrôler l'utilisation des tuyaux de chargement par un mécanisme de sécurité qui empêche l'usage en dehors des périodes d'utilisation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m H ₂ O-100 m prise d'H ₂ O mun.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	18	Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux – Classes 1, 2 ou 3.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
25	21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus – Classes 1, 2, 3 ou 4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
26	23	Entreposage > 10 000 litres ou kg doit avoir une assurance responsabilité civile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UTILISATION							
27	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	Application d'un pesticide, à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	31	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées.					
30	31, 1°	Interdit sur terrains propriété de l'État.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31, 2°	Interdit sur terrains propriété d'une municipalité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	31, 3°	Interdit sur terrains propriété d'établissement d'enseignement collégial et universitaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31, 4°	Interdit sur terrains propriété établissement de santé et services sociaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	31, 5°	Interdit sur terrains destinés aux activités d'enfants de moins de 14 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	32	Seul un biopesticide ou un pesticide contenant un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe II peut être appliqué.					
34	32, 1°	Application dans un service de garde d'enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	32, 2°	Application dans les établissements d'éducation préscolaire, primaire ou secondaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	35	Préparation des pesticides aux distances prévues. (30 m H ₂ O-100 m prise d'H ₂ O mun.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	36	Utilisation du produit respect de l'étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	37	Utilisation d'un système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source lors de sa préparation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
42	38	Présence d'équipement et matériel pour faire cesser une fuite ou déversement lors des opération de préparation ou chargement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	50, 1°	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m ³ par jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	50, 2°	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine ou 3 m puits tubulaire individuel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	67	Ne peut appliquer un pesticide mélangé à un fertilisant sauf s'ils sont logés dans des contenants séparés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	68	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mesures transitoires applicables aux préposés attirés à l'application de pesticides sur les pelouses					Non-applicable <input checked="" type="checkbox"/>		

Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Deux employés sur les trois enregistrés sont encore en poste. Le surintendant-terrain a changé depuis le renouvellement du permis. Les modifications ont été apportées dans SEAP le 6 octobre 2015.
4	Le permis est affiché dans le bureau du surintendant-terrain dans le bâtiment nommé « garage » qui est accessible uniquement aux employés (photo 1). Compte tenu de l'objectif de cet article, il serait préférable que ce permis soit affiché dans le bâtiment principal pour que les clients puissent accéder à ce genre d'informations.
5	L'applicateur de pesticides ne détient plus la catégorie CD4 depuis juin 2015. Par contre, trois autres employés certifiés CD4 peuvent surveiller les activités.
9	Informations manquantes au registre d'achats : nom, adresse et n° de permis du titulaire, nom et adresse de l'établissement visé, classe provinciale des produits achetés, n° permis et adresse du fournisseur
11	Informations manquantes au registre d'utilisation : nom, adresse et numéro de permis du titulaire, emplacement où les travaux ont été effectués, objet du traitement (gazon, sable, etc), classe provinciale du pesticide utilisé, numéro de certificat de l'applicateur. Certaines informations sont réparties entre les enregistrements d'application (document rempli à la main par l'applicateur, photo 2) et le fichier excel qui est rempli par une adjointe du surintendant-terrain.
13	Les pesticides sont entreposés dans un abri, protégés des intempéries, l'abri est ventilé mais il n'est pas chauffé. Il faut porter une attention à certains pesticides qui ne tolèrent pas le gel (photos 3 à 12).

24	Présence de boudins et de kit de déversement dans l'abri (photo 13).
25	Affichage à l'entrée de l'abri des contacts et numéro de téléphone d'urgence. L'encre du numéro de téléphone de la direction régionale est altérée par les conditions climatiques et le numéro ne paraît presque plus (photo 14).
41	Le boyau servant au remplissage de la cuve ne touche jamais la bouillie et il n'y a pas de risque de contamination de la source en approvisionnement en eau en procédant ainsi (photo 15).



Photo 1: Affichage du permis et de deux certificats dans le bureau du surintendant-terrain. DSCN0364.jpg

club de golf isleverte
 record de pesticide

Applicateur: Sol Villeneuve Date: 22 mai 2015

Parcels cibles: _____

Produit: Banner Maxx Propriconazole
 Nom Commercial & Agent Actif et %

Aire(s) traitée(s): Verte Blanc-Rouge
Murphy
313

_____ 10-213-813-913

Aires total traitées: _____ acres
 ou 757 000 112

Info de Produit: _____
 Taux d'application: 80 ml/1000 pi² Produit/Tank: 6 12,6 L
 ou: _____ # Tanks: 1,5
 ou: _____ g/1000 pi²

Info d'équipement: _____
 Méthode d'application: multijets 5800 Gallon/tank: 300 G / 1 Tank
 Nozzles: syndia 130ul Vitesse: _____
 Taux de délivrance: 1,9 G Gallons/Acre

Autre Info: _____
 Température: 10°C
 Vent: venteur par moment
 Ciel: nuageux
 Commentaires: double passes à 40 ml / 1000 pi²

As the applicator of the above mentioned pesticide, I hereby certify that I have recorded the above information, have read the conditions on the pesticide label, have applied the pesticide according to the guidelines on the label, have posted according to Provincial requirements and that I am licensed to apply pesticides in Quebec.

Signature: _____

Photo 2: Document d'enregistrement d'application complété par l'employé certifié responsable des traitements. DSCN0365.jpg



Photo 3: Vue de l'entrée de l'abri servant à l'entreposage des pesticides et des engrais. DSCN0349.jpg



Photo 4: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. DSCN0350.jpg

Photo 7: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. DSCN0353.jpg

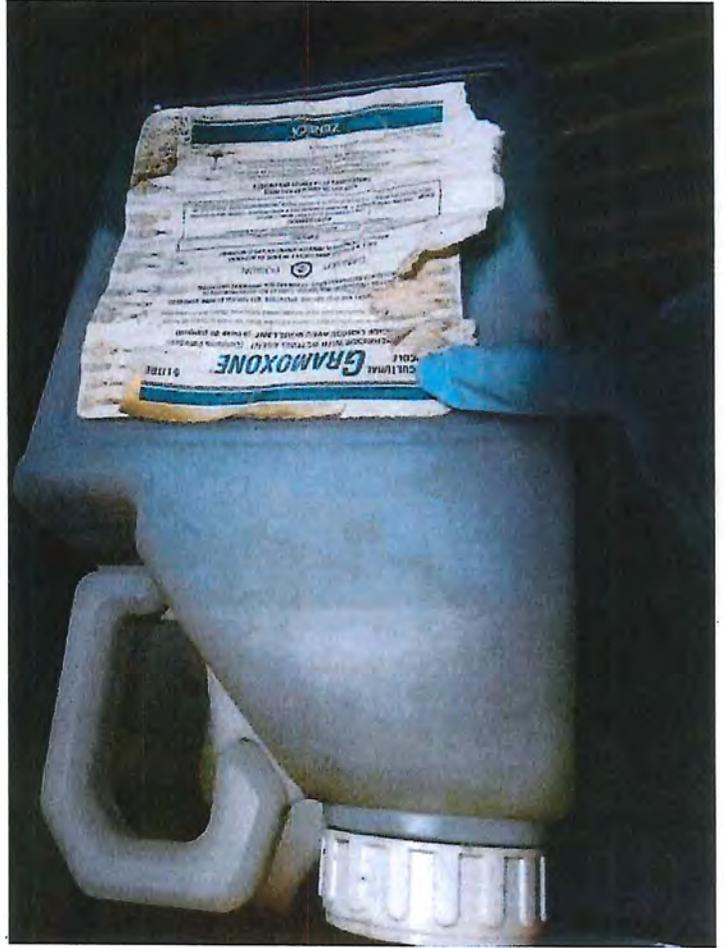


Photo 5: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. DSCN0351.jpg



Photo 8: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. DSCN0354.jpg



Photo 6: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. DSCN0352.jpg

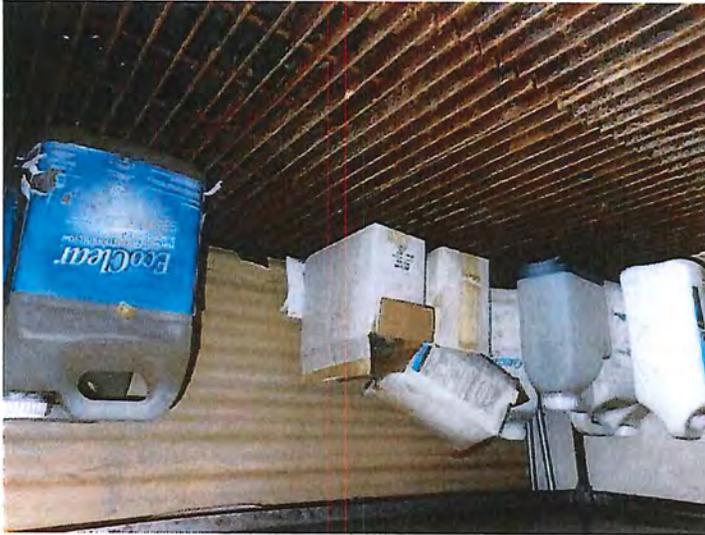




Photo 9: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. *DSCN0355.jpg*



Photo 10: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. *DSCN0357.jpg*



Photo 11: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. *DSCN0358.jpg*



Photo 12: Entreposage de pesticides à l'intérieur de l'abri. *DSCN0360.jpg*

Photo 15: Zone de chargement/préparation du pesticide. DSCN0348.jpg



Photo 13 : Kit de déversement. DSCN0359.jpg



Photo 16 : Pancarte placée au départ des trous traités pour aviser la clientèle. DSCN0356.jpg

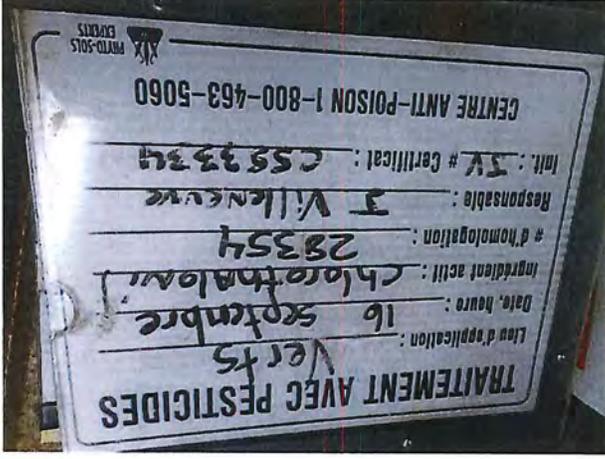


Photo 14: Affiche avec la liste des services d'urgence à l'entrée du lieu d'entreposage. DSCN0361.jpg





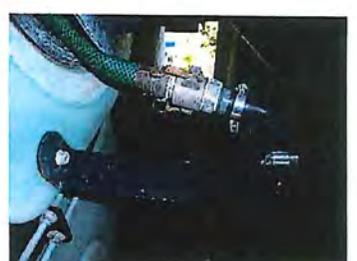
DSCN0344.jpg



DSCN0345.jpg



DSCN0346.jpg



DSCN0347.jpg



DSCN0348.jpg



DSCN0349.jpg



DSCN0350.jpg



DSCN0351.jpg



DSCN0352.jpg



DSCN0353.jpg



DSCN0354.jpg



DSCN0355.jpg



DSCN0356.jpg



DSCN0357.jpg



DSCN0358.jpg



DSCN0359.jpg



DSCN0360.jpg



DSCN0361.jpg



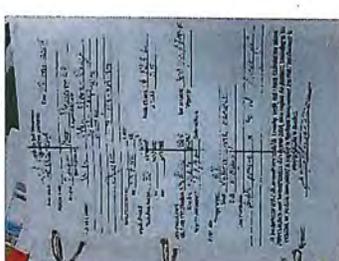
DSCN0362.jpg



DSCN0363.jpg



DSCN0364.jpg



DSCN0365.jpg

Laval, le 20 novembre 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Clublink Corporation ULC pour Golf Islesmere
1199, chemin du Bord-de-l'Eau
Laval (Québec) H7Y 1A9

N/Réf. : 7820-13-01-00259-00
401299419

**Objet : Tenue des registres d'achats et d'utilisation des pesticides pour le
golf Islesmère situé au 119, chemin du Bord-de-L'eau à Laval**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1^{er} octobre 2015 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'un permis de la catégorie D, ne pas avoir indiqué, pour chaque transaction comportant l'achat d'un pesticide des classes 1 à 3, les renseignements prévus sur le registre, les livres de compte ou les pièces justificatives, à savoir le nom, l'adresse et le numéro du titulaire du permis, le nom et l'adresse de l'établissement visé, la classe provinciale des produits achetés et le numéro de permis et adresse du fournisseur.
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 50 al. 2
- Étant titulaire d'un permis de la catégorie D, ne pas avoir indiqué les renseignements prévus sur le registre, les livres de compte ou les pièces justificatives, à savoir le nom, l'adresse et le numéro de permis du titulaire, l'emplacement où les travaux ont été effectués, l'objet du traitement, la classe provinciale du pesticide utilisé et le numéro de certificat de l'applicateur.
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 52 al. 2

...2

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec la soussignée au numéro de téléphone 450 661-2008, poste 304 ou à l'adresse courriel astrid.delmotte@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

AD/ad/ml/yek



Astrid Delmotte
Chef d'équipe

Laval, le 11 janvier 2016

Clublink Corporation ULC pour Golf Islesmere
1199, chemin du Bord-de-l'Eau
Laval (Québec) H7Y 1A9

N/Réf. : 7323-13-01-0014400
401319579

**Objet : Puits d'eau alimentant un bâtiment du club de golf situé au 1199,
chemin du Bord-de-l'Eau sur le lot 3 966 373 (Garage)**

Mesdames,
Messieurs,

La présente fait suite à une inspection effectuée le 1^{er} octobre 2015 par des inspectrices de notre direction régionale au club de golf cité en objet.

Lors de cette inspection, nous avons constaté que le bâtiment (garage) qui abrite des activités liées à l'exploitation du club de golf est alimenté en eau par un puit qui est situé à proximité.

Nous avons constaté plusieurs affiches à proximité des lavabos et des fontaines qui indiquent que l'eau n'est pas potable et qu'il ne faut pas la boire.

Le ministère a été informé par une lettre daté du 21 septembre 2007 que depuis le 15 août 2007, l'eau du puits n'est plus utilisée pour la consommation des membres et des employés.

L'article 3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable stipule que quiconque met à la disposition d'un utilisateur de l'eau destinée à la consommation humaine doit s'assurer qu'elle satisfait aux normes de la qualité de l'eau potable définies à l'annexe 1. Selon l'article 1 du même règlement, on entend par eau destinée à la consommation humaine, l'eau potable ou l'eau destinée à l'hygiène personnelle.

850, boul. Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel : karima.benlounes@mddelcc.gouv.qc.ca

...2

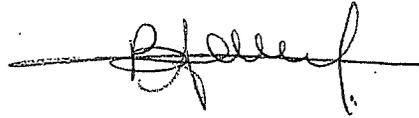
Vos employés et vos membres ne peuvent pas utiliser l'eau du puits pour l'hygiène personnelle (lavage des mains et autres) **sauf si** des résultats d'analyses indiquent que les normes de la qualité de l'eau potable définies à l'annexe 1 du règlement sont respectées.

Le ministère vous demande donc de remédier à la situation en trouvant une autre façon d'alimenter en eau ce bâtiment ou d'installer un système de traitement de l'eau provenant du puits.

L'installation d'un système de traitement de l'eau provenant du puits est assujettie à une autorisation du ministère délivrée en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Karima Benlounes, par téléphone au 450-661-2008 poste 314 ou par courriel à l'adresse : karima.benlounes@mdelcc.gouv.qc.ca

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.



KB/ad

Karima Benlounes
Technicienne

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laval

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-10-01	Heure d'arrivée : 10 h 31	Heure de départ : 12 h 14
Inspecteur : Karima Benlounes	Accompagné de : Astrid Delmotte, chef d'équipe	
N° intervention : 301004788	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7323-13-01-0014400	N° du rapport d'inspection : 401319273	
N° demande : 200169563	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Vérifier le réseau d'eau potable desservant le club de golf Islesmere		

Lieu inspecté

Nom du lieu : Système de distribution d'eau potable du club de Golf Islesmere
Nom usuel du lieu : Club de golf Islesmere
N° de lieu : X2062095 (Réseau privé)
Localisation du lieu inspecté : 1199, Chemin du bord de l'eau, Ste-Dorothée (Laval) (Québec) H7Y 1A9
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45.5238801125 et -73.8498366707

Lieu inspecté

Nom du lieu : Système de production d'eau potable du club de Golf Islesmere (Puits)
Nom usuel du lieu : Club de golf Islesmere
N° de lieu : X2096485 (Puit)
Localisation du lieu inspecté : 1199, Chemin du bord de l'eau, Ste-Dorothée (Laval) (Québec) H7Y 1A9
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45.5287458304 et -73.8498366707

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Clublink Corporation ULC	Locataire	1199, chemin du Bord-de-l'Eau, Laval.(Québec) H7Y 1A9	Y2070549

Conditions météo

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Directeur des opérations	450-689-4130
	Surintendant des bâtiments	450-689-4130, poste : 2244
	Surintendant extérieur	450-689-4130, poste : 2244

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès des : personnes rencontrées			

Plainte SO

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 4	Nombre de photos annexées au rapport : 3
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Karima Benlounes avec un appareil photo de type Nikon coolpix L12. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-13\benka02\7323-13-01-0014400\2015-10-01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Carte de situation
	2	Carte avec les points GPS projetés
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	3	Planche-contact des photos prises lors de l'inspection

Échantillons SO**2 Mise en contexte** SO

Selon les informations au dossier :

1/ le site est considéré comme un établissement touristique et il est desservi en eau potable par un réseau privé qui est alimenté par le réseau municipal de la ville de Laval.

2/ le réseau privé alimente plus de 500 personnes et par conséquent, il est donc assujéti aux articles suivants du Règlement sur la qualité de l'eau potable :

- Article 11 (Contrôle bactériologique) : 2 échantillons par mois.
- Article 14.1 (Contrôle du plomb et du cuivre) : 1 échantillon annuellement, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.
- Article 18 (Contrôle des trihalométhanes) : 1 échantillon par entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.
- Article 21 (Contrôle de la turbidité) : 1 échantillon par mois.
- Articles 39 et 40 : procédure de retour à la conformité.

En vertu des articles du 11, 14.1, 18 et 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'exploitant transmet régulièrement les résultats des analyses de l'eau potable distribuée sur le site. La gestion du prélèvement des échantillons est confiée à la firme AVIZO.

3/ Le 21 septembre 2007, l'exploitant a avisé le ministère par écrit que l'eau du puits situé à proximité du garage ne sera plus utilisé pour la consommation des membres et des employés.

Depuis, le ministère n'a reçu aucun résultat d'analyse de l'eau de ce puits.

Le but de l'inspection est de vérifier :

- l'étendue du réseau privé qui est alimenté par le réseau municipal;
- si l'eau du puits est utilisée pour la consommation humaine.

3 Description de l'inspection

Le *surintendant des bâtiments* m'explique :

- Le bâtiment principal est alimenté par le réseau municipal;
- À partir du bâtiment principal, l'eau est distribuée vers deux bâtiments secondaires à savoir l'entrepôt des sacs et le casse-croûte. Les échantillons sont prélevés dans ces deux bâtiments (voir la carte de situation en annexe);
- Le puits qui alimente le garage a été condamné en 2007 parce que l'eau ne respectait les normes du règlement sur la qualité de l'eau potable.

Le *surintendant extérieur* m'accompagne :

- Je prends un point GPS à proximité du bâtiment appelé casse-croûte (Appareil : Gamin GPS 76 avec une précision de 8.0 mètres).
- Il m'indique l'emplacement du puits : il n'y a rien de visible en surface (photo no 1). Je prends un point GPS (Appareil : Gamin GPS 76 avec une précision de 8.6 mètres).
- Il m'explique que l'eau du puits est utilisée uniquement pour les salles de bains : toilettes et lavage des mains.
- Il m'indique les étiquettes qui indiquent que l'eau n'est pas potable (photos no 2 et 3).

4 Vérification complémentaire à l'inspection SO

Arrivée au bureau :

- Je projette les points GPS relevés sur le terrain (voir la carte avec les points projetés).
- L'article 3 du règlement sur la qualité de l'eau potable stipule que quiconque met à la disposition d'un utilisateur de l'eau destinée à la consommation humaine doit s'assurer qu'elle satisfait aux normes de qualité de l'eau potable définies à l'annexe 1.

4 Vérification complémentaire à l'inspection

SO

Selon l'article 1 du même règlement, on entend par eau destinée à la consommation humaine : l'eau potable ou l'eau destinée à l'hygiène personnelle.

Donc, l'eau du puits ne peut pas être utilisée par les employés pour le lavage des mains.

- L'article 147 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail :
« Dans tout établissement qui n'est pas alimenté en eau par un réseau d'aqueduc municipal ou par un réseau d'aqueduc exploité par une personne titulaire du permis obtenu en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le résultat d'une analyse bactériologique effectuée sur un échantillon de l'eau qui est mise à la disposition des travailleurs à des fins de consommation doit être transmis, une fois par mois, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. »

5 Conclusion

- Le garage est alimenté par l'eau d'un puits qui se trouve sur le terrain du club de golf : les étiquettes indiquent que l'eau n'est pas potable mais les employés l'utilisent pour se laver les mains.
- Selon l'article 3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'eau destinée à la consommation humaine (Potable et hygiène personnelle) doit respecter les normes indiquées dans l'annexe 1 du règlement.
- Le ministère n'a reçu aucun résultat d'analyse de l'eau du puits depuis septembre 2007.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de transmettre une lettre à l'exploitant du club de golf pour l'informer des obligations de l'article 3 du règlement sur la qualité de l'eau potable.

Rédigé par : Karima Benlounes

Signature :

Date de signature : 08-01-2016

K.B.

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Astrid Delmotte

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2016-01-08

Commentaires :



DSCN1995.jpg

Photo no 1: Emplacement approximatif du puits (Pas visible en surface)



DSCN1992.jpg

Photo no 2: Étiquette "Eau non potable"



DSCN1993.jpg

Photo no 3: Étiquette "Eau non potable"

Annexe 1 : Carte de situation



Échelle : 1 / 1 423

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2016

Développement durable,
environnement et lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Karima Benlounes
Bureau de Laval (C)
2016-01-06

▲ Sélection - Municipalités et autres territoires



▲ Lots (Cad. Qc)



▲ Ensemble des bassins hydro. 250k

Autres niveaux



Niveau 1



Niveau 2



Niveau 3



Niveau 4



Niveau 5

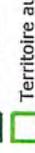


Niveau 6

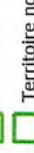
▲ Municipalités et autres territoires



Municipalité



Territoire autochtone



Territoire non organisé

▲ Lieux d'intervention - point



Commerce



Exploitation des ressources



Immeuble et infrastructure



Industrie



Lieu d'élevage



Lieu d'entreposage



① : Bâtiment principal
② : Bâtiment secondaire (Entrepôt des sacs)
③ : Bâtiment secondaire (Casse - Grôte)

Annexe 2 : Carte avec les points GPS projetés



▲ Sélection - Municipalités et autres territoires



▲ gps.shp



▲ Lots (Cad. Qc)



▲ Ensemble des bassins hydro. 250k

Autres niveaux

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Niveau 4

Niveau 5

Niveau 6

▲ Composantes - point



▲ Composantes - ligne



▲ Composantes - surface



▲ Composantes - multipoint



Odonymes

Noms de lieux BDTQ

Noms de lieux BDTQ - Aires désignées

Noms de lieux BDTQ - Îles et barrages

Noms de lieux CANVEC

Noms de lieux non organisés CANVEC

Hydronymes Canvec - Lacs et cours d'eau

Hydronymes Canvec - Lieux

Hydronymes BDTQ - Lacs et rivières

Hydronymes BDTQ - Milieux humides

Hydronymes BDTQ - Rapides et plaines inondables

▲ Réseau routier

Accès localités isolées

Accès ressources

Artère

Autoroute

Nationale

Régionale

Collectrice

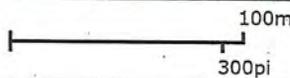
Collectrice de transit

Collectrice municipale

Locale

Liaison maritime

Échelle : 1 / 2 846



Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec

Préparé par:
Karima Benlounes
Bureau de Laval (C)
2016-01-07

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2016

- ① : Bâtiment principal
 ② : Bâtiment secondaire (Entrepôt des sacs)
 ③ : Bâtiment secondaire (Casse Crôte)
 ④ : Garage alimenté par eau par le puit
 K.B.

Annexe 3 : Plaque contact .



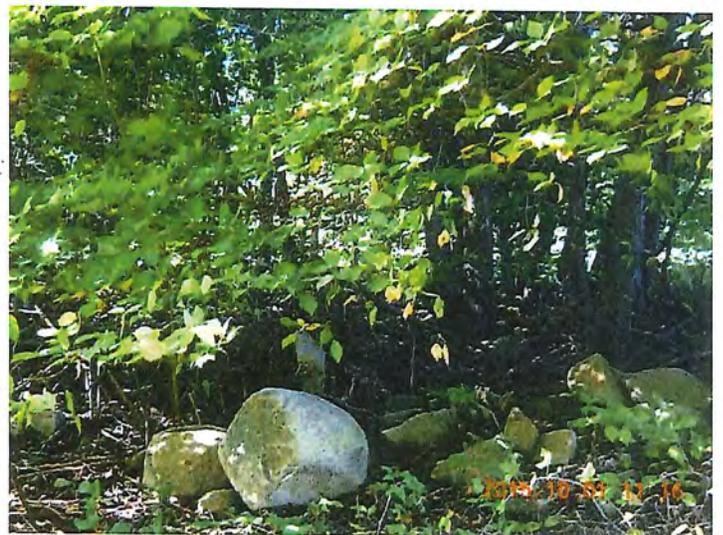
DSCN1992 (640x480).jpg



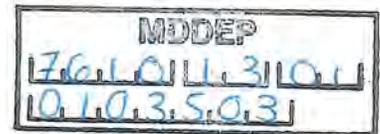
DSCN1993 (640x480).jpg



DSCN1994 (640x480).jpg



DSCN1995 (640x480).jpg



Le 3 janvier 2002

Ministère de l'environnement du Québec
Direction régionale de Laval
850, boulevard Vanier
Laval, Québec H7C 2M7

À l'attention de Monsieur Alain Rochon, chef d'équipe

OBJET : Contamination par des hydrocarbures - Golf Islemère
N/D : 659-499/110

Monsieur,

Tel que discuté, je vous transmets la plainte suivante :

- À l'est du golf Islemère et au sud de l'endroit aménagé pour l'entreposage de feuilles mortes, nous avons constaté, selon les indications d'une résidente, la présence d'un étang. Le fond de cet étang semble contaminé par de l'huile à chauffage au diesel. La surface ne présentait cependant aucun signe de contamination. Il ne semble pas y avoir, à première vue, d'écoulement hors des lieux.

Nous transmettons cette information pour vous permettre d'évaluer la pertinence d'une intervention de votre part. Nous sommes évidemment disponible pour vous aider à localiser l'endroit sur les lieux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

53-54

Service des Travaux Publics et de l'Environnement Urbain
2550, boul. Industriel, C.P. 422, Succursale Saint-Martin, Laval (Québec) H7V 3Z4
Téléphone : (450) 662-4666 Télécopieur : (450) 662-7279

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: P-7610-13-01-01035-03

DATE DE RÉDACTION: 02-09-12

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION: 02-09-03
02-09-06

. INSPECTEUR: **Hélène Frigon**

. LIEU INSPECTÉ: **Club de golf Islemère**
1199 chemin du bord de l'eau

. PERSONNES RENCONTRÉES:

.NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE:

53-54

assistant-surintendant, cell : 53-54
urintendant,

. PIÈCES ANNEXÉES: PHOTOS: 8

. BUT: Vérifier s'il y a la présence d'hydrocarbure dans un étang au Sud du tas de feuilles.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 02-09-03.

M. **///** m'accompagne. Je lui ai expliqué le but de ma visite. Il m'amène à l'endroit où sont entreposés les feuilles mortes. La terre est très sèche puisqu'il n'y a pas eu de pluie depuis longtemps. Il y a effectivement une dénivellation de terrain vers le bas au Sud du tas de feuille. M. **///** me confirme qu'il y a un étang (accumulation d'eau au printemps), il me dit aussi que l'eau ne s'écoule nul part, elle stagne. Plus au Sud, il y a une autre dénivellation où l'eau s'accumule au printemps. Il n'y a pas d'eau à cette période de l'année. Il n'y a aucune trace visible de présence d'hydrocarbure. M. **///** m'informe qu'à chaque printemps, il y a inévitablement des odeurs de décomposition de matière organique. Il m'amène ensuite aux endroits où il y a des fossés qui traversent une partie du golf. Dans aucun des endroit, il y avait présence d'hydrocarbures.

De retour au bureau, M. **53-54** surintendant communique avec moi afin de me demander quand la plainte a été déposée. Je lui ai lu la lettre de la ville de Laval et il m'a dit qu'il savait exactement de quel endroit il s'agissait. Il m'a invité à revenir afin que nous y allions ensemble.

Le 02-09-06

M. **///** m'accompagne et nous allons au même endroit que le 03 et nous constatons la présence d'eau stagnante (suite à la pluie) à la base du tas de feuilles et cette eau démontre une apparence et une odeur de décomposition. Il n'y a pas de présence d'hydrocarbures. Un peu plus au Sud, nous voyons où l'étang se forme au printemps, suite aux pluies, il y a présence d'eau stagnante qui dégage des odeurs qui démontrent une réaction de décomposition, il y a aussi apparence de décomposition. Il n'y a pas de présence d'hydrocarbures, ni d'odeur d'hydrocarbures.

3. CONCLUSION

Aucune infraction constatée.

4. RECOMMANDATION

fermer le dossier.

Retourner selon les besoins.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: HÉLÈNE FRIGON _____ DATE:02-09-12

. VÉRIFIÉ PAR: ALAIN ROCHON Alain Rochon DATE:02-09-16 .

. COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR

D'accord, informer Normand Francoeur
des tes constats.

PHOTOS PRISES PAR: Hélène F

PHOTO: 1

DATE: 02-09-03

Tas de feuilles
du côté Est
du club de golf



PHOTO: 2

DATE: 02-09-03

Partie Sud
du tas de feuilles
mortes de la
photo 1. Il y
a une dénivella-
tion. Il n'y a
aucune trace
de présence
d'hydrocarbure.



PHOTO: 3

DATE: 02-09-03

Autre endroit
où il y a une
dénivellation
creuse et il
n'y a aucune
trace de présence
d'hydrocarbure.



N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-00035-03
IDENTIFICATION: Club de Golf Talavera inc.
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 4

DATE: 02-09-03

Autre endroit
sur le terrain
de golf où il
y a un fossé et
il n'y a aucune
trace de présence
d'hydrocarbure



PHOTO: 5

DATE: 02-09-03

Autre fosse sur
le terrain de
golf et il n'y
a aucune trace
de présence
d'hydrocarbure



PHOTO: _____

DATE: _____



N/RÉFÉRENCE: 7610-13-01-00035-03

IDENTIFICATION: Club de Golf Islemère inc.
Laval (Québec)

PHOTOS PRISES PAR: Hélène Frigon

PHOTO: 1

DATE: 02-09-06

Après une pluie,
Eau accumulée
près du tas de
feuille de la
photo 1 de
l'inspection du
02-09-03. Il
s'agit de décomposition
et non d'hydrocarbure



PHOTO: 2

DATE: 02-09-06

même que
photo 1



PHOTO: 3

DATE: 02-09-06

Autre endroit où
il y a une démi-
relation et où l'eau
s'accumule au
printemps. Il
s'agit de résidus
de décomposition
et non de présence
d'hydrocarbure

